Région Hauts-de-France

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France

Présentation du mode d'organisation régionale du label

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Comité Régional du Tourisme et des Congrès Hauts-de-France

UN PEU D’HISTOIRE…

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

UN PEU D'HISTOIRE…

1959

Création par le ministère en charge du tourisme du Concours des Villes et Villages Fleuris avec pour slogan « Fleurir, c'est accueillir »

1972

Le ministère passe le relais de la mission au Comité National pour le Fleurissement de la France (asso loi 1901)

2001

Réforme statutaire, le Comité National pour le Fleurissement de la France devient Comité National des Villes et Villages Fleuris

2010

Création d'une grille d'évaluation nationale et prise en compte de critères liés à l'environnement et à la biodiversité

UN LABEL AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE DANS LES COMMUNES

Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France

AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

- Concourt à l'amélioration du cadre de vie des habitants
- Participe à la promotion de l'image et à l'attractivité des villes et des villages labellisés
- Crée du lien social
- Prend en compte les enjeux environnementaux et économiques liés à la gestion de l'aménagement des espaces paysagers mais aussi publics comme l'entretien des trottoirs ou la présence de pistes cyclables
- outil efficace de management pour fédérer les équipes municipales autour d'un même projet
- un motif de fierté pour les communes et pour les habitants

UN OUTIL AU SERVICE DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

STRATÉGIE MUNICIPALE

- Et au-delà de son caractère de récompense officielle, le label témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente en faveur de cette qualité de vie.
- Il représente un vrai engouement auprès des communes. Près d'un tiers des communes françaises (ce qui représente environ 12 000 communes) se mobilisent pour réussir à obtenir ce label qualité de vie.
- A ce jour, plus de 4 500 d'entre elles sont labellisées de 1 à 4 Fleurs, dont 276 communes qui peuvent se féliciter d'avoir obtenu le label « 4 Fleurs ».

UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE QUI S'INSCRIT DANS LE PROJET REV3 DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE LABEL EST UN OUTIL :

d'accompagnement sur le volet Social

- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Renforcer l'image, l'attractivité et l'accueil des communes
- Placer l'humain au cœur des projets

- Développer l'économie locale
- Renforcer l'attractivité économique

d'accompagnement sur le volet Economique

. Renforcer la qualité environnementale

d'accompagnement sur le volet Environnemental

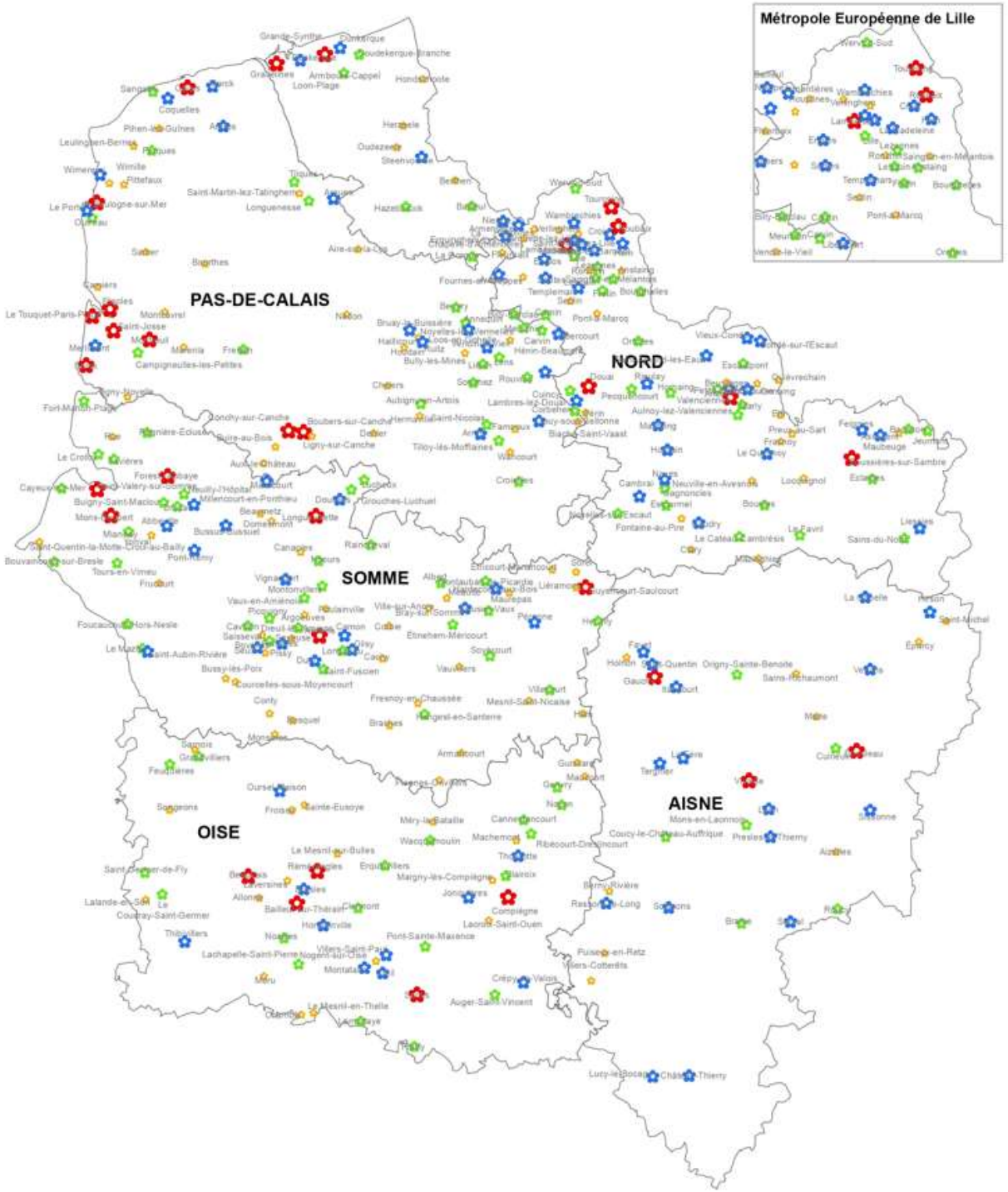

341

Villes ou Villages fleuris en Hauts-de-France

Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Communes labellisées

- 1 fleur
- 2 fleurs
- 3 fleurs
- 4 fleurs

ORGANISATION DE LA DEMARCHE

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

ORGANISATION DE LA DÉMARCHE

COMMENT EST ORGANISÉE LA DÉMARCHE DE LABELLISATION ?

La démarche repose sur une organisation à trois niveaux :

1. Départemental

2. Régional

3. National

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

ORGANISATION DE LA DÉMARCHE

LES MISSIONS DU DÉPARTEMENT

via les ADRT(S) du Pas-De-Calais, de la Somme, via le CAUE de l'Aisne et via le Conseil Départemental de l'Oise et du Nord

1. Recueil des inscriptions des communes, visites, présélections et propositions des communes pour l'accession à la 1ère fleur
2. Organisation des remises des prix et attribution des prix spéciaux départementaux
3. Accompagnement des communes pour les aider à accéder au premier niveau du label

LES MISSIONS DE LA RÉGION

1. Visite des communes proposées par les départements pour l'accession à la 1ère Fleur
2. Visite de contrôle des communes labellisées de 1 à 3 Fleurs (tous les 3 ans, sauf exception)
3. Attribution des 3 premiers niveaux du label (1,2 et 3 Fleurs) et des Prix spéciaux régionaux
4. Proposition des communes pour l'accession à la 4ème Fleur et aux prix spéciaux nationaux.
5. Accompagnement des communes labellisées

L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES LABELLISÉES

- Mise en place de conseils sous forme de rapports (établis lors des visites) à l'attention des élus et des techniciens des communes
- Organisation de journées de formation ou d'échanges de bonnes pratiques, en partenariat avec les départements sur des thématiques en lien avec la grille d'évaluation
- Promotion du label : dossiers de presse, publications sur Internet et réseaux sociaux (par exemple)

LES PRIX RÉGIONAUX

Prix de Fleurissement des Jardins Familiaux Collectifs

Ce prix récompense une commune ayant réalisé une politique remarquable de jardins familiaux collectifs fleuris et accessibles dans des conditions appropriées au public (organisation de journées portes ouvertes, visites, animations, etc…).

Prix de l'Arbre

Ce prix récompense la collectivité qui assure, dans le cadre d'une politique globale et cohérente de l'environnement et des paysages, une gestion exceptionnelle et innovante de son patrimoine arboré.

Prix du Jardin en Herbe

Ce prix est réservé aux écoles. Il récompense les réalisations exemplaires relatives au fleurissement et à la création de jardins potagers

LE PRIX DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Le prix de la participation citoyenne est organisé conjointement par les Jurys Régional et Départementaux.

Il est ouvert à toute commune des Hauts-de-France labellisée ou inscrite dans la démarche de labellisation.

La participation citoyenne doit être le fil conducteur dans la politique menée par la commune pour améliorer la qualité du cadre de vie des habitants tout en favorisant le lien social.

Toutes ces démarches doivent s’inscrire dans une démarche de préservation environnementale. L’implication intergénérationnelle ou des enfants dans ces démarches est un atout.

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

ORGANISATION DE LA DÉMARCHE

LES GRANDES ÉTAPES AVANT LE PASSAGE DU JURY

1. Dossier Technique (début avril) :

Envoi du dossier technique de candidature en format papier à toutes les communes concernées.
Ce dossier est à nous retourner complété avant la fin du mois.
Il sera ensuite envoyé aux jurés qui visiteront la commune pour qu'ils aient une première approche.

2. Données relatives au passage dans les communes (mi-mai) :

Envoi des courriers aux communes pour les avertir de la date, de l'heure de passage ainsi que de la durée de la visite du jury. La tournée s'effectue de mi-juin à mi-septembre.

3. Dossier de présentation de la commune (pour le passage du jury) :

Ce dossier est à réaliser par la commune. Il doit contenir des explications et des illustrations et être structuré selon l'ensemble des critères d'évaluation de la grille du label. Un exemplaire est à remettre à chaque juré le jour de la visite.

LES GRANDES ÉTAPES APRES LE PASSAGE DU JURY

1. Débriefing de la visite :

Les jurés remettent leurs impressions en fonction des critères de la grille d'évaluation et leurs conseils à la chargée de mission du CRTC. Cela lui permettra de rédiger les commentaires qui vous seront envoyés courant février de l'année suivante.

2. Délibérations :

2 jours de délibérations sont prévus fin octobre.

3. Palmarès officiel :

Une fois les délibérations terminées, les résultats seront envoyés à toutes les communes.

4. Remise des prix régionaux des Villes et Villages Fleuris :

Une cérémonie de remise des prix est organisée chaque fin d'année.

LES VISITES DE CONTRÔLE

1 année / 3

Sauf cas particuliers :

- La commune proposée à la 1ère Fleur n'est pas tout à fait prête à recevoir le label « 1 Fleur »
- La commune a reçu un avertissement
- La commune est proposée à la 4ème Fleur (Visite de courtoisie)
- Le jury veut revoir une commune
- La commune estime qu'elle a tous les atouts pour obtenir un niveau supérieur avant l'échéance de contrôle des 3 ans. (demande possible 1 seule fois)

Afin de mieux accompagner les communes qui ont obtenu le label « 1 Fleur », le jury visitera la commune <u>2 ans après</u> l'attribution du label.

DEMANDE DE REPORT DE VISITE

Des petits travaux dans la commune ou encore des congés ne peuvent justifier une demande de report.

Les gros travaux comme la réhabilitation d’un centre ville peuvent donner lieu à un report éventuel de visite l’année suivante.

UN JURY RÉGIONAL COMPÉTENT

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LE JURY RÉGIONAL
DE FLEURISSEMENT

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LE JURY RÉGIONAL : SON RÔLE, SES MISSIONS

PLUS DE
35 JURÉS
AU SERVICE
DU LABEL EN
HAUTS-DE-FRANCE

Le Jury régional de fleurissement établit ses évaluations dans le cadre de la mission qui est définie par le règlement du label.

Son rôle est d'accompagner une commune dans la démarche de labellisation et de l'aider à progresser en tenant compte des caractéristiques identitaires du territoire communal.

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LE JURY RÉGIONAL
DE FLEURISSEMENT

LE JURY REGIONAL : SA COMPOSITION

1 Présidente

Patricia
POUPART

EXPERTISE
&
TRANSVERSALITÉ

+

- Des responsables ou directeurs de services « espaces-verts » et « cadre de vie » de communes « 4 Fleurs »
- Des représentants des CAUE(S) des 5 départements
- Un représentant de la Société d'Arboriculture
- Des chargés de missions pour le volet environnemental
- Des représentants des CPIE(S)
- Des bénévoles ayant travaillé dans différents services techniques, espaces-verts ou environnement

LA GRILLE D'ÉVALUATION

Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LA GRILLE D'ÉVALUATION

Grille nationale mise en place par le CNVVF

Elle constitue un support de travail pour les membres du Jury et une base de discussion pour établir leur décision. Elle est remplie à l'issue de la visite.

62 CRITÈRES
RÉPARTIS
EN 7 CATÉGORIES

1. La visite du Jury
2. La mise en œuvre du projet municipal
3. L'animation et la promotion de la démarche
4. Le patrimoine végétal et le fleurissement
5. La gestion environnementale
6. La qualité de l'espace public
7. L'analyse par espace

Grille nationale mise en place par le CNVVF

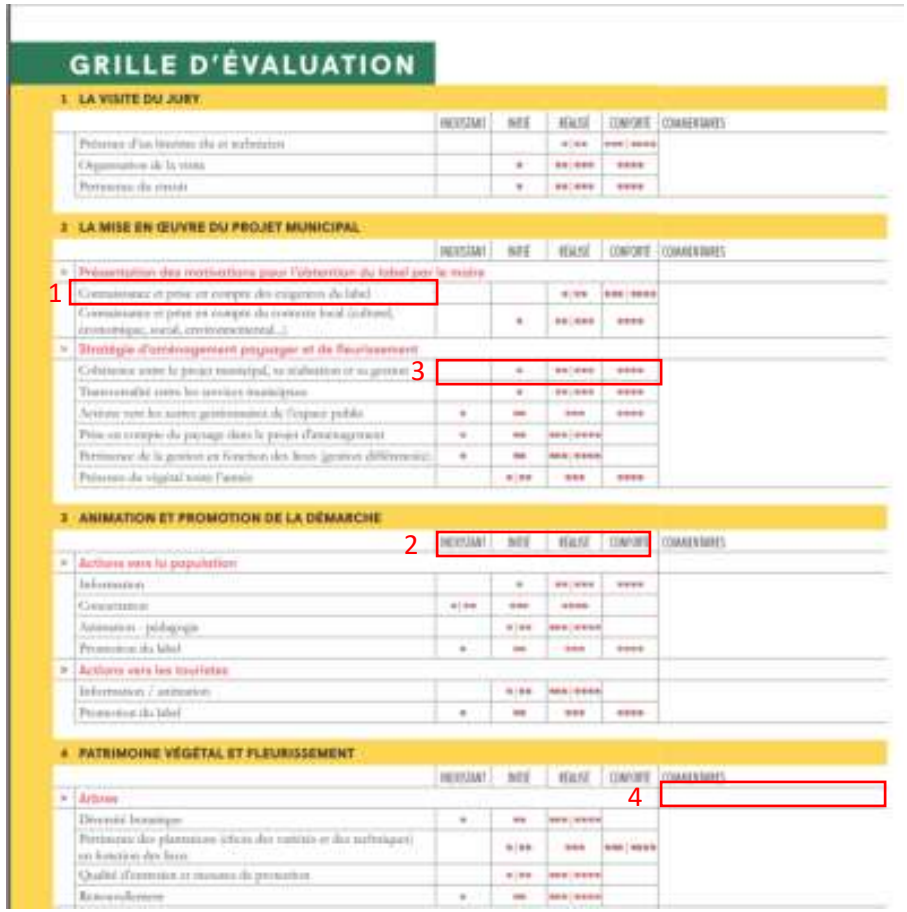

<u>Elle est constituée de 4 éléments :</u>

1. 62 critères répartis en 7 catégories
2. Une échelle d'appréciation progressive (Inexistant / Initié / Réalisé / Conforté) estimée par le jury pour chacun des critères
3. Une pondération indiquée en filigrane qui précise le niveau du label pour chaque critère
4. Un espace dédié aux commentaires qui serviront à produire le rapport à transmettre aux communes

Et pour accéder à la 1ère Fleur :

La commune doit répondre à un nombre de critères initiés ou réalisés dans les 7 catégories.

⇒ Ce qui correspond à environ 35 critères sur 62

Néanmoins, même si la commune ne répond pas à ces 35 critères, la décision finale quant à l'attribution de la 1ère Fleur revient à l'appréciation du Jury.

LA GRILLE D'ÉVALUATION

LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

1. La visite du jury :

- ❑ Présence d'un binôme élu et technicien
- ❑ Organisation de la visite
- ❑ Pertinence du circuit

2. La mise en œuvre du projet municipal :

- ❑ Connaissance et prise en compte des exigences du label
- ❑ Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental…)
- ❑ Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion

LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

2. La mise en œuvre du projet municipal (suite):

- ❑ Transversalité entre les services municipaux
- ❑ Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public
- ❑ Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement
- ❑ Pertinence de la gestion en fonction des lieux (gestion différenciée)
- ❑ Présence du végétal toute l'année

3. Animation et promotion de la démarche :

- ❑ Actions vers la population : Information / Concertation / Animation – Pédagogie / Promotion du label
- ❑ Actions vers les touristes : Information – Animation / Promotion du label

LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

4. Patrimoine végétal et fleurissement:

- Arbres : Diversité botanique / Pertinence des plantations en fonction des lieux / Qualité d'entretien et les mesures de protection / Renouvellement
- Arbustes et plantes grimpantes : Diversité botanique / Pertinence des plantations en fonction des lieux / qualité d'entretien – taille notamment / Renouvellement
- Pelouses, prairies, couvre-sols, plantes mellifères et nectarifères : Pertinence des plantations en fonction des lieux / Qualité d'entretien
- Fleurissement : Diversité botanique / Pertinence des compositions en fonction des lieux / Créativité / Harmonie des compositions / Qualité d'entretien

LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

5. Gestion environnementale :

> Actions en faveur de la biodiversité

- ❑ Connaissance et inventaire
- ❑ Protection
- ❑ Sensibilisation

> Actions en faveur des ressources naturelles

- ❑ Protection des sols
- ❑ Economie et origine des ressources en eau
- ❑ Valorisation des déchets verts
- ❑ Méthodes alternatives d'entretien
- ❑ Energie (réduction des consommations et solutions alternatives)
- ❑ Autres actions contre le changement climatique

LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

6. Qualité de l'espace public :

- ❑ Mise en valeur du patrimoine bâti (ravalement de façades, végétalisation…)
- ❑ Maîtrise de la publicité et des enseignes
- ❑ Effacement des réseaux
- ❑ Mobilier urbain
- ❑ Qualité de la voirie et des circulations
- ❑ Propreté
- ❑ Accessibilité

LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

7. Analyse par espace :

- Les jurés porteront leur regard sur la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des entrées de commune, du centre ou encore des quartiers d'habitation.

Sont également concernés, s'ils existent :

- Les parcs et jardins
- Les abords d'établissements publics
- Les zones d'activités
- Les espaces naturels

LES IMAGES PARLENT MIEUX QUE LES MOTS…

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LA VISITE DU JURY

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

ORGANISATION DE LA VISITE DU JURY

- L'organisation de la visite doit permettre au Jury de vérifier sur le terrain les actions réalisées illustrant l'ensemble des critères **dans le temps imparti,** en diversifiant les sites visités (centre-ville, entrées de commune, quartiers d'habitation, jardins, espaces naturels, etc).

- La commune doit utiliser un mode de transport adapté : un véhicule qui puisse contenir à minima les Jurés (5), le technicien et l'élu qui font les commentaires. Il faut éviter que la personne qui échange avec les Jurés conduise le véhicule.

ORGANISATION DE LA VISITE DU JURY

Le temps de visite imparti comprend :

- La présentation des motivations de l'élu pour obtenir le label, lors de l'accueil en mairie
- La visite de la commune, en prévoyant des temps d'arrêts sur site (1 à 3 arrêts)
- Le temps d'échange éventuel après la visite

LE RÉSEAU NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

ADHÉSION CNVVF

Communes (selon dotation par habitant AMRF et sur la base de la rémunération des maires) :

Cat. 1 : de 0 à 499 habitants	**50 €**
Cat. 2 : de 500 à 999 habitants	**90 €**
Cat. 3 : de 1 000 à 3 499 habitants	**175 €**
Cat. 4 : de 3 500 à 9 999 habitants	**225 €**
Cat. 5 : de 10 000 à 19 999 habitants	**350 €**
Cat. 6 : de 20 000 à 49 999 habitants	**450 €**
Cat. 7 : de 50 000 à 79 999 habitants	**800 €**
Cat. 8 : de 80 000 à 119 **000 habitants**	**1 200 €**
Cat. 9 : + de 120 000 habitants	1 **500 €**

Lorsque la commune obtient sa 1ère Fleur, elle devient membre adhérente du réseau National «des Villes et des Villages Fleuris » et doit verser une cotisation au CNVVF.

Le barème de cette cotisation est établie en fonction de la taille de la commune.

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France

LE CNVVF & VOUS

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

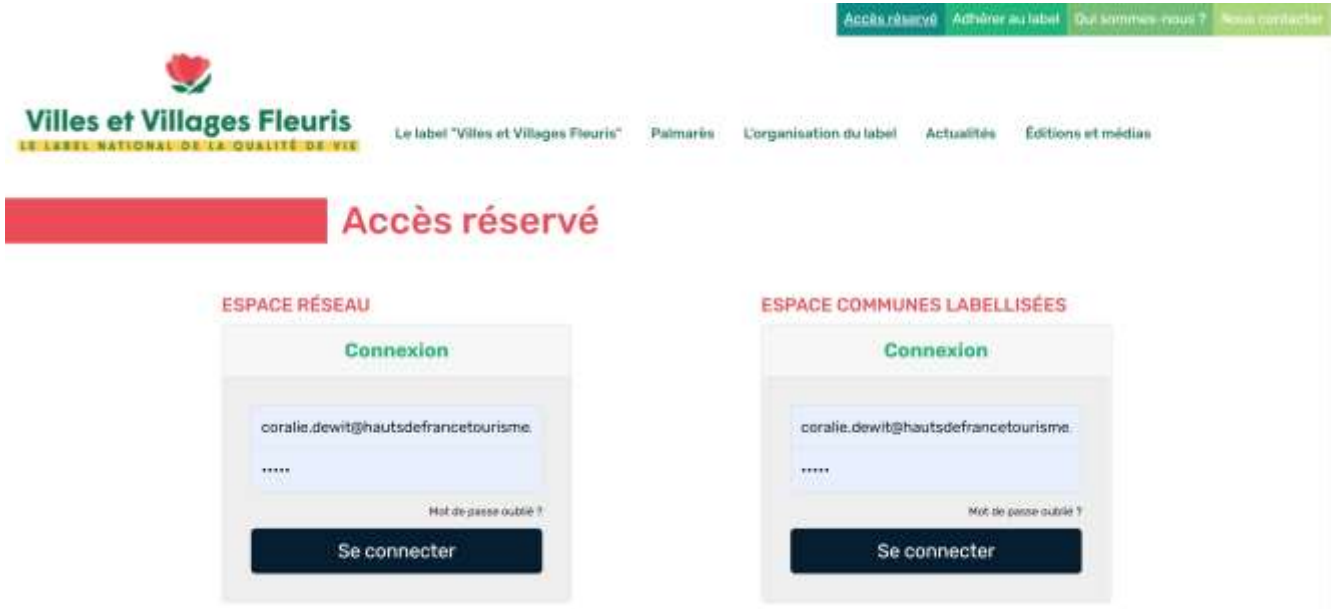

https://www.villes-et-villages-fleuris.com/acces-reserve

LES OUTILS DE COMMUNICATION DU CRTC

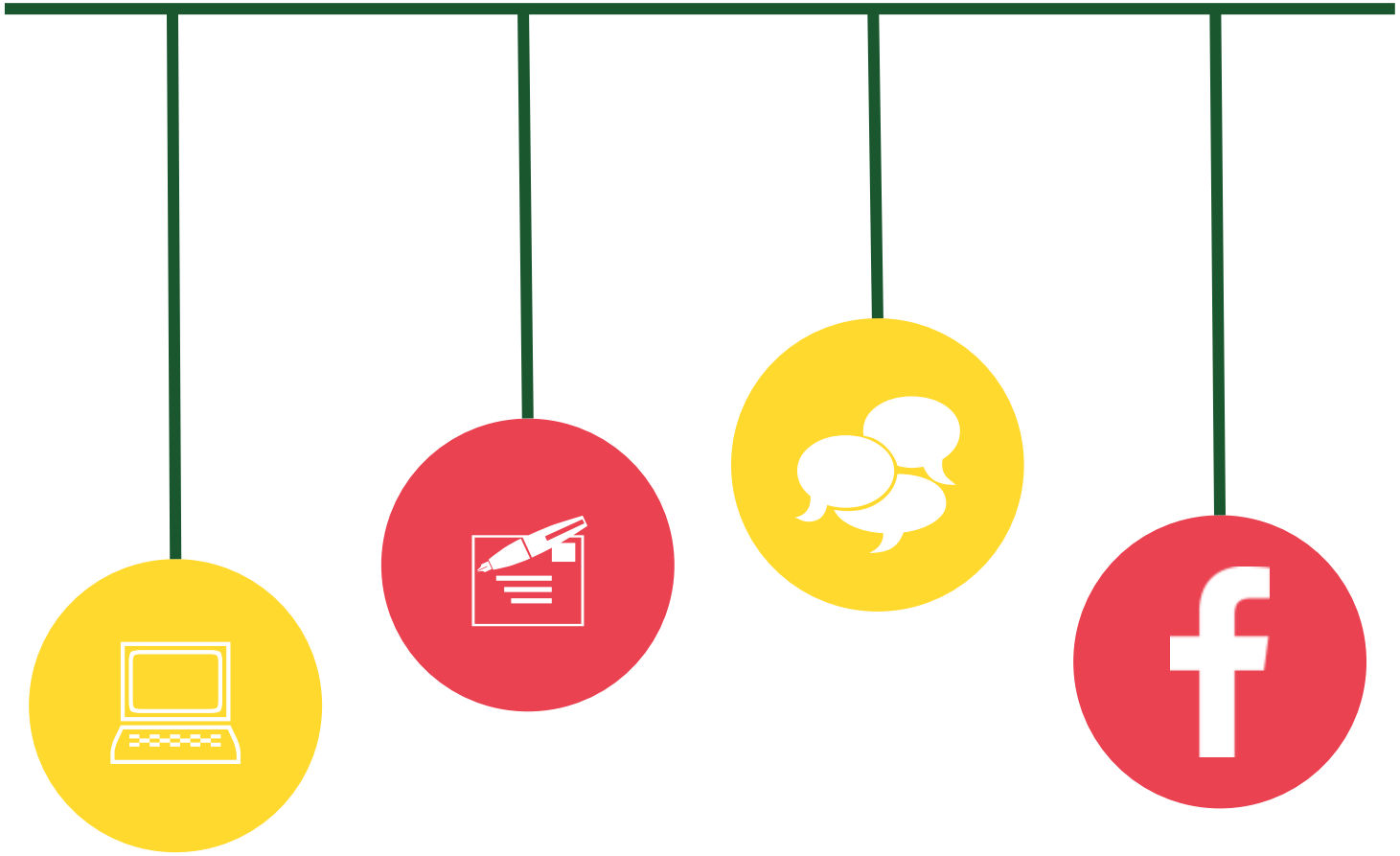

Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LES OUTILS DE COMMUNICATION

RESTEZ INFORMÉ !!

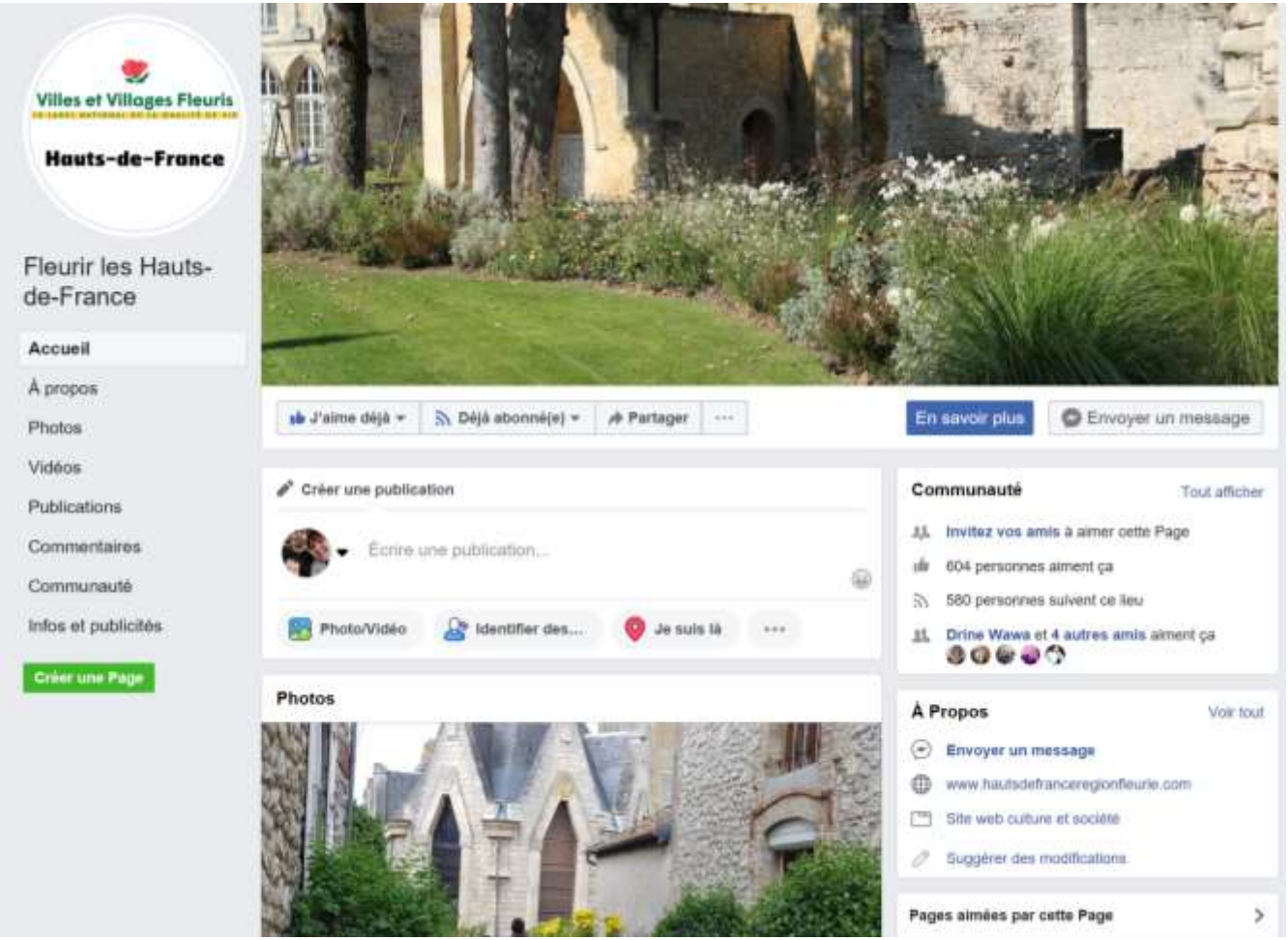

Page Facebook : Fleurir les Hauts-de-France

Blog : https://www.hautsdefranceregionfleurie.com/

Vidéothèque des bonnes pratiques :

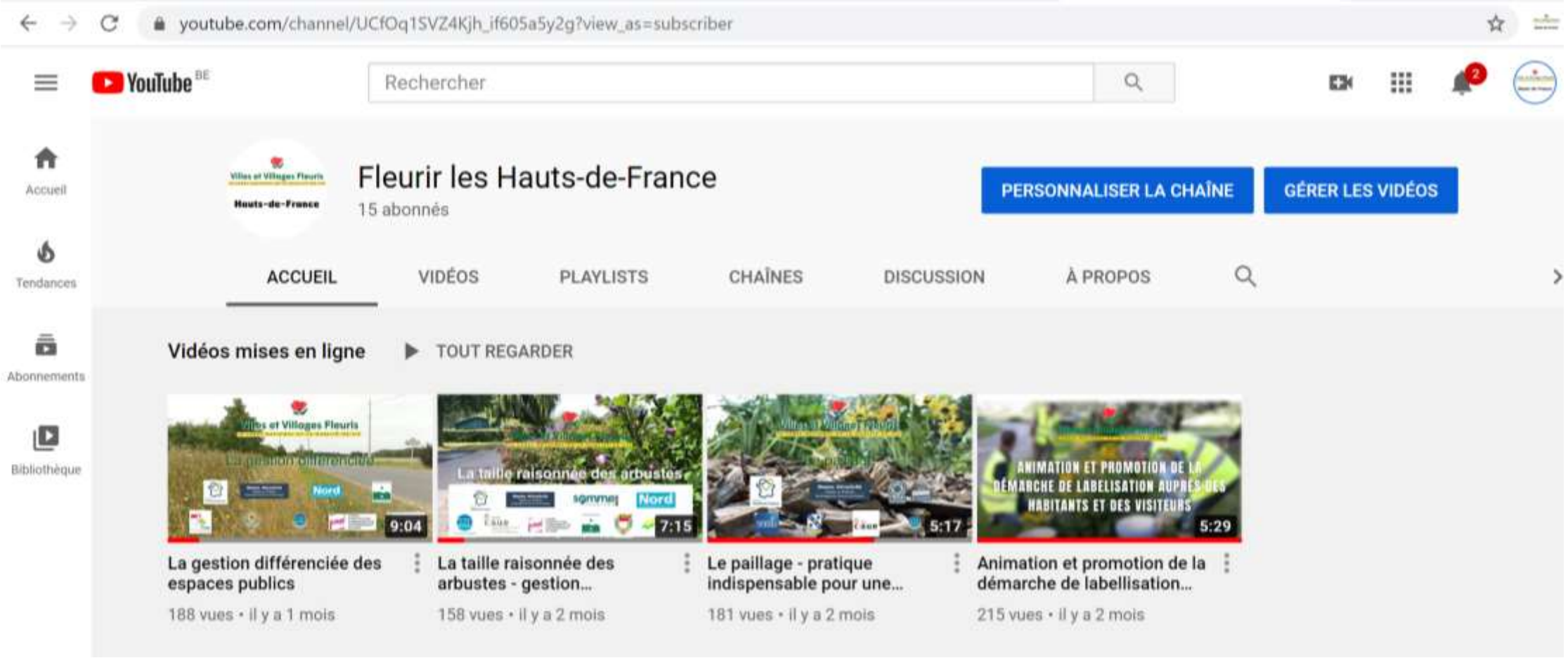

Chaîne Youtube :
https://www.youtube.com/channel/UCfOq1SVZ4Kjh_if605a5y2g

Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

<u>43 communes</u>
ont progressé dans le classement du label VVF en 2021

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Label
1 Fleur

AIRE-SUR-LA-LYS < Pas-de-Calais

AIZELLES < Aisne

ANSTAING < Nord

ARMANCOURT < Oise

BERTHEN < Nord

ACCUEIL

BEUVRAGES < Nord

CACHY < Somme

DENIER < Pas-de-Calais

FONTAINE-AU-PIRE < Nord

FOURNES-EN-WEPPES < Nord

HAM < Somme

HOUDAIN < Pas-de-Calais

HOUPLINES < Nord

LACROIX SAINT OUEN < Oise

MACHEMONT< Oise

MARGNY-LES-COMPIÈGNE < Oise

MAUCOURT < Oise

MAUREPAS < Somme

MÉRU < Oise

ONNAING < Nord

OUDEZEELE < Nord

PREUX-AU-SART < Nord

SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-BAILLY < Somme

Hôtel à insectes

SAVEUSE < Somme

SONGEONS < Oise

VENDIN-LE-VIEIL < Pas-de-Calais

VERLINGHEM < Nord

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Label
2 Fleurs

CANNECTANCOURT < Oise

CLERMONT < Oise

ECLAIBES < Nord

FAVIERES < Somme

FOUCAUCOURT-HORS-NESLE < Somme

GENVRY < Oise

NOYON < Oise

PETITE FORÊT < Nord

PONT-SAINTE-MAXENCE < Oise

SANGATTE < Pas-de-Calais

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Label
3 Fleurs

COQUELLES < Pas-de-Calais

HÉNIN-BEAUMONT < Pas-de-Calais

RESSONS-LE-LONG < Aisne

SISSONNE < Aisne

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Proposition
4 Fleurs

CAUDRY < Nord

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Label
4 Fleurs

BERCK-SUR-MER < Pas-de-Calais

Merci de votre attention

Vous avez des questions ?
N'hésitez pas à contacter Coralie DE WIT
par téléphone : 06 72 80 89 18
par email : coralie.dewit@hautsdefrancetourisme.com

Mission Attractivité Hauts-de-France
Comité Régional du Tourisme et des Congrès
> **Siège social** : **3 rue Vincent Auriol – CS 11116 - 80011 AMIENS Cedex 1 - Tél. : +33 (0)3.22.22.33.66**
> 5 rue des précurseurs - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - Tél. : +33 (0)3.66.21.19.84

Comité Régional du Tourisme et des Congrès Hauts-de-France

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Le CRT Hauts-de-France est auteur de ce document. Toute utilisation faite sans consentement de l'auteur est illicite article L122-4 du Code de la propriété intellectuelle).
Crédits photos : Benoît Bremer, Nicolas Bryant, Stéphane Bouilland, AS Flament,